



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr
GENERALE

UNEP/CBD/ICCP/2/9/Add.1
1er octobre 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE
DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES**

Deuxième réunion
Nairobi, 1-5 octobre 2001
Point 4.8.2 de l'ordre du jour

PARTAGE DE L'INFORMATION

Rapport d'activité sur l'élaboration et la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange

Additif

**ETUDE TECHNIQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE PILOTE DU CENTRE
D'ÉCHANGE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

Note du Secrétaire exécutif

I. RAPPEL

1. A sa première réunion, tenue à Montpellier (France) du 11 au 15 décembre 2000, le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC) a recommandé l'élaboration d'une phase pilote pour le Centre d'échange institué par l'article 20 du Protocole. Le CIPC a prié le Bureau de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la phase pilote en faisant appel aux compétences d'experts techniques.
2. A sa première réunion, le CIPC a demandé au Secrétaire exécutif de faire réaliser une étude indépendante de la phase pilote du Centre d'échange sur la base de l'information au retour fournie par les pays participants et sur la base d'indicateurs qui permettraient de mesurer les progrès par rapport aux objectifs de la phase pilote. Le Bureau, lorsqu'il s'est réuni à la Havane le 9 et 10 juillet 2001, a décidé, après s'être penché sur la question, que cette étude indépendante de la phase pilote serait effectuée après la deuxième réunion du CIPC. Le Bureau a estimé, en effet, que le CIPC n'avait pas besoin de cette étude avant sa deuxième réunion et que, à ce stade précoce, il n'y avait pas lieu de faire procéder à une étude indépendante sous la supervision d'un groupe d'experts techniques. Le Bureau a préféré demander au

secrétariat d'organiser une réunion du Groupe de liaison composé d'experts techniques sur le Centre d'échange, à Nairobi, parallèlement à la réunion du Groupe d'experts à composition non limitée sur un régime de non-respect des obligations prévues par le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, pour procéder à une étude technique de la phase pilote du Centre d'échange. Le Groupe de liaison devait être, dans la mesure du possible, composé des mêmes experts que ceux qui avaient fait partie du groupe qui s'était réuni les 19 et 20 mars 2001 à Montréal pour formuler des recommandations sur les questions techniques liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange.

3. Le Groupe de liaison composé d'experts techniques a tenu sa deuxième réunion à Nairobi les 27 et 28 septembre 2001. La présente note a été établie par le Secrétaire exécutif pour informer le Comité intergouvernemental des résultats des conseils techniques fournis dans le cadre de la réunion.

II. RECOMMANDATIONS

Aperçu

4. Le Groupe de liaison a reconnu que les recommandations formulées par le CIPC à sa première réunion au sujet de l'échange d'informations avaient été appliquées avec succès, de même que les recommandations formulées dans la première note du Bureau relative aux questions techniques liées à la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange. En particulier, le portail central et les bases de données centrales avaient été établis en ligne directe; les gouvernements pouvaient désormais enregistrer des informations en ligne directe; l'interopérabilité avec les organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait été testée avec succès; un kit avait été mis à la disposition des pays pour les aider; des formats communs pour l'enregistrement de l'information avaient été établis; enfin, des réunions régionales avaient été organisées en vue d'identifier les besoins dans le domaine du développement des capacités.

5. Le Groupe de liaison a réaffirmé que la principale audience du Centre d'échange durant la phase pilote serait les gouvernements qui enregistreraient ou saisiraient des données. Il a souligné que tous les participants devaient être encouragés à communiquer des informations durant la phase pilote et à participer activement au développement et à l'utilisation du Centre d'échange.

A. Développement du portail central et des bases de données centrales

Portail central

- Utiliser un plan de sites interactifs avec texte explicatif en page d'introduction pour aider les utilisateurs à naviguer sur le Centre d'échange.
- Réorganiser les catégories d'information pour les regrouper si possible.
- Revoir le format du déni de responsabilité à l'entrée du portail central pour le rendre plus concis.

Centre de gestion

- Recommander que les pays mettent en place un organe de coordination national pour le Centre d'échange, qui sera chargé de valider les données enregistrées par le Centre d'échange pour ce pays. Les autres utilisateurs pourront faire enregistrer des données par le Centre d'échange. Toutefois, afin d'assurer l'authenticité des informations, l'organe de coordination pour le Centre d'échange sera tenu de vérifier l'exactitude d'un enregistrement avant qu'il ne soit rendu public.

Une copie de chaque enregistrement sera en outre envoyée au correspondant national pour le CIPC/Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques pour information.

- Faciliter l'enregistrement des informations en recourant à des réglages automatiques par défaut chaque fois que cela est possible et en reliant les champs aux informations existantes.
- L'enregistrement des organes de coordination nationaux devrait incomber au secrétariat; les utilisateurs autorisés du Centre d'échange devraient cependant pouvoir obtenir les coordonnées des contacts aux fins de leur édition.

Base de données centrale

- Encourager l'emploi d'hyperliens avec les informations existantes pour éviter les doubles emplois, par exemple pour les coordonnées des demandeurs.
- Tirer parti dans la mesure du possible d'initiatives existantes telles que l'Initiative taxonomique mondiale (ITM), par exemple pour relier les données taxonomiques aux noms communs d'organismes. L'accent a en outre été mis particulièrement sur l'établissement de liens entre les gènes insérés et les caractères.

Liens connexes

- Permettre aux organisations menant des activités dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques de faire enregistrer les sites web pertinents par le Centre d'échange, y compris de brèves descriptions et des métadonnées (qui devront être validées par le secrétariat avant d'être rendues publiques).
- Etudier et examiner la possibilité d'inclure d'autres catégories d'informations dans la catégorie des sites web connexes du Centre d'échange, par exemple une bibliographie sur les revues consacrées à la prévention des risques biotechnologiques.

B. Liens entre le portail central et les bases de données/noeuds nationaux, régionaux et internationaux

- Continuer à encourager les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que les bases de données nationales à devenir interopérables avec le Centre d'échange.

C. Formats communs pour l'enregistrement des informations par le Centre d'échange

- Réviser les formats communs pour l'enregistrement des informations en vue de les rendre plus aisés à employer.
- Mettre au point un format commun pour l'enregistrement des résumés des évaluations des risques.
- Reconnaître la nécessité de mettre au point des formats communs pour différentes catégories d'OVM, telles que les plantes, les micro-organismes, les animaux, etc.

D. *Elaboration d'un kit pour le Centre d'échange*

- Continuer d'adapter le kit en le dotant d'un moteur de recherche et déterminer à qui s'adresse chaque module du kit.
- Relier des sections déterminées du Centre d'échange à la section appropriée du kit afin de mieux aider les utilisateurs et incorporer des éléments interactifs chaque fois que cela est possible.

E. *Coopération avec d'autres organisations internationales*

- Faire mieux connaître les lignes directrices pour l'interopérabilité avec le Centre d'échange à d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales.
- Faire savoir aux participants qu'ils doivent veiller à ce que les informations obligatoires hébergées dans d'autres organisations soient sauvegardées comme il convient.

F. *Solutions de substitution au mécanisme électronique d'échange d'informations*

- Les efforts déployés pour mettre en place des capacités devraient viser à garantir l'accès juste et sans réserve de toutes les régions du monde au système électronique d'échange d'informations. Il faudrait, autant que possible, recourir aux initiatives en cours destinées à combler le fossé numérique.
- Mettre au point et diffuser les versions disponibles sur CD-ROM de la phase pilote du Centre d'échange aux fins de formation.

G. *Accès à la liste d'experts*

- En attendant les résultats de la deuxième réunion du CIPC, incorporer la liste d'experts pour le Protocole de Cartagena dans le Centre d'échange.

H. *Déterminer les besoins de création de capacités des pays en ce qui concerne le Centre d'échange et répondre à leurs besoins*

- Aider les Parties à élaborer des bases de données nationales grâce à une meilleure diffusion des directives concernant l'interopérabilité et à la définition et la mise à disposition de directives pour la création d'un Centre d'échange national pour la prévention des risques biotechnologiques. Cela pourrait inclure des modèles de page Web pour la création de sites nationaux sur Internet, des bases de données interopérables pour recenser l'information nationale, etc.
- Favoriser, lorsque cela est possible, l'intégration de séminaires de formation sur le Centre d'échange dans d'autres réunions pertinentes liées à la prévention de risques biotechnologiques et assurer de manière régulière la tenue de séminaires de formation régionaux (sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires à cet effet).
- Réorganiser la base de données relatives « aux projets de mise en place des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques » en s'inspirant du plan d'action concernant la mise en place de capacités (qui sera examiné par le CIPC pendant sa deuxième réunion) et l'intégrer dans la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de façon que les organisations puissent enregistrer l'information en direct.

I. Langues

- Elaborer et appliquer des vocabulaires et mots-clés contrôlés fondés sur les thésaurus internationaux multilingues, chaque fois que possible, pour faciliter la recherche d'information dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
- Encourager les pays à établir des liens entre l'information qui est offerte dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

J. Surveillance et examen

- L'examen indépendant futur devrait permettre d'évaluer l'utilité de la phase pilote, telle que perçue par les différents utilisateurs du Centre d'échange, en s'appuyant sur les critères définis dans la première note préparée par le Bureau sur les questions techniques liées à la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
